

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LAROUA, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B., par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B., pour les autres villes du royaume.

# Mathieu Laensberg h.

## GAZETTE DE LIEGE.

### FRANCE.

Paris, le 30 octobre — L'ouverture de la session est fixée au mercredi 13 décembre. Outre le projet de loi déjà annoncé sur la presse, le code forestier et un code pénal militaire, on parle d'une loi sur le jury, et d'une autre qui règle les alimens des détenus pour dettes. Ajoutons-y la loi des comptes, le budget et quelques lois administratives.

— La santé du duc d'York est loin de s'améliorer; on sait qu'il a une hydropisie, et qu'il vient de subir une seconde opération dont on redoute vivement les suites.

— Un journal, en rendant compte de la procession qui a eu lieu à Aix, il y a environ un mois, pour la clôture du jubilé, a omis une circonstance qui méritait cependant d'être mentionnée; c'est que la cour royale qui avait assisté le 17 mars dernier, en robes rouges, à la procession d'ouverture, s'est abstenue cette fois d'y paraître. Cette circonstance a été diversement interprétée; mais, en général, on l'a, sur les lieux, remarquée avec satisfaction.

— M. l'abbé de Laroche-Arnaud, en publiant sur la foi de son seul témoignage, des faits d'une extrême gravité, livrait nécessairement sa moralité personnelle à la discussion publique, puisque sa moralité était la seule garantie que pouvaient avoir ses allégations. Il était naturel et juste que le public suspendit son opinion sur le livre jusqu'à ce qu'il sût à quoi s'en tenir sur l'auteur.

M. l'abbé de Laroche-Arnaud a été, comme on devait s'y attendre, attaqué personnellement et avec violence par les hommes d'un parti qu'il n'avait pas ménagé: de son côté, il n'a jusqu'à présent reculé devant aucune provocation; et sa conduite dans ce débat a été franche et courageuse.

On a lu dans une lettre signée Alphonse Fleury, chanoine d'Orléans, que M. de Laroche-Arnaud avait été chassé de *Mont-Rouge*; de sorte que son livre n'aurait été dicté que par un sentiment tout personnel.

Cette imputation est repoussée péremptoirement par la publication de la pièce suivante:

*Désiré Richardot, provincial de la société de Jésus en France, à tous ceux qui verront ces lettres, salut éternel, en notre Seigneur.*

Quoique Martial Marcelet ait vécu pendant quelques années dans notre société, nous faisons foi cependant qu'il n'y a contracté aucun engagement, et que, lui-même le demandant, et de l'autorité qui nous a été transmise par notre très révérend père Louis Fortis, général de la société de Jésus, nous le libérons de toute obligation envers la société. En conséquence de quoi nous lui avons délivré ces présentes, soussignées de notre main et revêtues du sceau de ladite société. Paris, le premier avril, l'an du Seigneur 1823.

Désiré RICHARDOT.

— Un journal aristocratique se pâme d'aise au récit du repas que l'empereur Nicolas a donné à ses vassaux de Moscou à l'occasion de son sacre. Ces banquets lui rappellent ces solennités féodales du moyen-âge, si bien décrites par Walter-Scott:

« Deux cent quarante tables immenses, dit-il, avaient été dressées sur la place de Witschiew. Chacune d'elles supportait un mouton rôti, dont les cornes étaient dorées, la tête argentée, et le corps enveloppé de damas rouge. Ce morceau d'honneur était flanqué d'un vase contenant quatre gallons de bière, de deux énormes gâteaux ornés de roses, d'un boulevard chargé de pommes, et d'un chène couvert de prunes. Le boulevard pesait 60 livres, et le plat de rôti se composait de trente poulets, huit oies et quatre canards, le tout surmonté d'une dinde argentée; le reste du service consistait en jambons, gelées, etc. On estime qu'il a été consommé dans cette circonstance 240 moutons, 800 gâteaux, 7,000 poulets, 1,000 oies, 1,000 canards et de prunes, 4,000 barils de bière, 6,000 d'hydromel, 3,000 de vin rouge et 24,000 pains. »

Tout cela peut être romantique, mais qu'en résulte-t-il pour le bonheur du peuple? Le lendemain, le Moscovite a retrouvé la même misère que par le passé, et n'entrevoit nul changement pour l'avenir. Le peuple anglais n'assiste point à ces banquets splendides; mais pour lui tous les jours se ressemblent. L'économie de la liberté, il trouve l'aisance dans le travail et le bien-être dépend de sa bonne conduite et non du caprice du maître. Cet ordre de choses ne fournira peut-être

pas aux Walter-Scott futurs des descriptions aussi brillantes, mais il assure la prospérité du pays qui marche aujourd'hui en tête de la civilisation. Ce mérite vaut bien un autre.

— Le *Moniteur* contient un assez long rapport de M. le directeur des ponts et chaussées sur l'état des mines en France. Il en résulte que notre territoire se couvre de forges et que les exploitations de charbon de terre se multiplient dans une proportion notable, mais qu'on n'aperçoit pas la même activité dans la recherche des autres substances minérales. Dans cet état de choses, le directeur général a pensé qu'il serait utile de publier un tableau sommaire des renseignements que l'administration possède sur les principaux gîtes métalliques qui ne sont point exploités à l'époque actuelle. On y a compris aussi quelques mines et minières de fer, afin de rendre cet état plus complet. Une table indique dans quels départemens se trouve chaque variété des mines métalliques qui y sont désignées.

— Une lettre du 18, de Lisbonne, nous annonce que le mouvement dans les Algarves est appaisé, et que le marquis d'Abrantès est en fuite. On ne sait pas où il s'est retiré non plus que le marquis de Chaves, le comte d'Amarante, qui ne paraît pas s'être réfugié en Gallice, comme on l'a dit d'abord. Le débarquement d'Anglais dont on nous a parlé s'est réduit à 140 hommes; ils étaient casernés à Belem, au palais d'Adjuda où loge la régente, qui n'a autour d'elle que des milices.

— Le *Quarterly Review*, dont les articles politiques sont en général de M. Croker, ami de M. Canning, et secrétaire de l'Amirauté, contient une très-longue discussion des papiers parlementaires relatifs à la traite des nègres, où l'on attaque dans les termes les plus énergiques le ministère français, et particulièrement M. de Damas.

On y accuse formellement le ministère français de favoriser en secret les infâmes traficans d'esclaves, tout en les désavouant publiquement. Le *Quarterly Review* affirme que la traite des nègres se fait par une bande d'armateurs de Nantes, sous le prétexte de chercher de l'ivoire; un nègre est appelé un *bloc d'ivoire*. Ces armateurs sont accusés de la barbarie la plus inouïe, par exemple d'avoir jeté à la mer, à l'approche des vaisseaux anglais, les nègres excédant le nombre stipulé par les réglemens.

Les réponses embarrassées et équivoques de M. de Damas sont citées dans cet article.

On voit que la réputation du ministère français se répand en Europe!

— Bolivar est arrivé à Maracaïbo le 30 août. Sa présence a rétabli la confiance; les affaires ont repris de l'activité.

### Départ et voyage de la chaîne. ( Voir n. 255. )

A six heures et demie du matin, on amène les longues charrettes de voyage. La pluie tombe par torrens. Cependant il faut partir! Les condamnés s'avancent dans un morne abattement. Plus de paroles licencieuses ou effrontées... Si quelques voix s'élèvent par intervalle, elles n'expriment plus que la douleur et le désespoir des malheureux qui viennent, transis de froid, se ranger sur les planches humides.

Quarante-cinq hommes forment l'escorte. Ils sont commandés par M. le lieutenant Thierry, plus connu dans nos articles sous le nom de capitaine.

La pluie n'a pas cessé pendant quatre heures, et enfin le convoi arrive à midi et quelques minutes, au sommet de la côte qui touche au village d'Essone.

De teins immémorial la chaîne s'arrêtait en cet endroit pour la visite. Voici en quoi consiste cette opération. Rangés sur un des côtés de la route, tous les forçats sont entièrement dépouillés de leurs vêtemens... Les bas, les souliers, les chemises même sont examinés avec la plus minutieuse attention.

Cette visite n'est jamais sans résultats. Lors du dernier départ on a trouvé quinze instrumens destinés à procurer l'évasion des forçats.

Ce ne sont pas seulement les limes et d'autres morceaux d'acier qu'il serait trop difficile de soustraire aux regards; mais des ressorts de montres, qui se cachent jusques sous les ongles des mains et des pieds. Avec un instrument de cette nature, trois heures suffisent à un condamné pour se débarrasser de ses chaînes. C'est pendant l'obscurité de la nuit qu'ils parviennent à les couper, et ils peuvent le faire sans bruit. Une sévérité exemplaire est déployée contre ceux que l'on surprend;

ils subissent la bastonnade, et ils sont recommandés à leur arrivée au port.

Cependant la visite n'a pas eu lieu à Essone; c'est aux environs de Fontainebleau qu'elle doit se faire cette fois. Après une halte de dix minutes, les condamnés descendirent la côte à pied, et arrivèrent à Essone. Le capitaine avait fait préparer les logements. Ce sont deux étables à bœufs; on en fit sortir les bestiaux et les forçats entrèrent. Ils s'assirent pour dîner; leur repas se composait de pain de munition et d'eau, qu'on leur servait dans des plateaux en bois.

Après une heure de repos, les vêtements étaient secs, et le beau temps avait ramené la gaieté. Un rayon de soleil vint luire à travers la porte de l'étable... Aussitôt un jeune homme, qui s'est refusé à nous dire son nom, récita avec sensibilité les vers suivans :

Le lever du soleil en ce brillant lointain  
Ne m'a jamais semblé si beau que ce matin.  
La mer paraît tranquille, et le ciel sans nuage  
Promet aux matelots un jour exempt d'orage.  
Pour moi seul sur la terre, il n'est plus de beaux jours...  
(L'honnête Criminel.— Drame de M. Fénelot de Falbaire.)

Il est interrompu par Mathis qui, sur un ton burlesque, commence la parodie de la mort d'Hyppolyte :

A peine nous sortions des Portes de Gonesse...  
C'est-y joli! répète plusieurs fois Pierre Renaud; puis il secoue sa chaîne en jurant.

« Eh! doucement! ménagez la fayence, dit un surveillant!  
» Conduisez-vous en bons prisonniers, si vous voulez qu'on se  
» conduise avec vous en bons gardiens? — Oui, Monsieur, re-  
» prend Renaud d'un air moqueur, nous tâcherons de mériter  
» vot' suffrage. »

Nous nous approchons de Fénu pour lui demander s'il a conservé le Boileau, le J.-B. Rousseau et l'Horace, qu'il avait enfermés dans son sac: « Hélas! oui, Monsieur, répondit-il; auriez-vous la bonté de supplier le lieutenant de me les laisser; ils ne serviront pas à briser mes fers; » ils pourront seulement les alléger. » La veille, dans une conversation avec un spectateur de sa connaissance, ce malheureux jeune homme avait plusieurs fois demandé avec émotion des nouvelles d'une actrice de l'Opéra.

Plusieurs coups de sifflet donnés par le brigadier annoncent qu'il faut se mettre en route. L'insouciance et l'oubli des maux se peignent maintenant sur ces visages le matin si sombres et si taciturnes. Blustot surtout se livre à une joie bruyante.

La foule qui assiège les portes de l'auberge est composée de la plupart des habitans de Corbeil: ils sont venus pour voir au passage de la chaîne le nommé Valentin, ancien meunier de cette ville. Cet homme condamné pour vol dans un moulin où il était employé, s'est rendu célèbre dans le pays par les feintes révélations qu'il a faites à la justice, dans le but sans doute de s'échapper pendant qu'on le conduirait chez M. le juge d'instruction.

On s'était livré long-tems à de vaines recherches pour découvrir les auteurs de l'assassinat commis sur la personne de M<sup>me</sup> de Saint Ange, la femme du célèbre traducteur des *Métamorphoses*. Valentin imagina de se dire le coupable, mais la ruse fut reconnue.

Cet homme, âgé de quarante ans, regarde d'un air railleur ses concitoyens assemblés. Aux mots de toutes part répétés par les enfans. C'est Valentin! c'est Valentin; il répond: « Oui, c'est Valentin, et si vous n'êtes pas sages, vous viendrez à sa place.... Ce n'est pas pour rire: que ceci vous serve d'exemple. Pendant quarante deux ans, j'ai été comme tous ces gens-là.... J'ai de bons certificats de mes chefs.... Et vous, Messieurs, qui riez si haut, vous ne savez pas ce qui peut vous arriver.... Il ne faut qu'un instant de faiblesse. »

Pour l'écouter, la foule s'approche de plus en plus; les gardes ont peine à la contenir.

Blustot prend alors la parole, et imitant la voix et le maintien des charlatans de place: « Messieurs, Mesdames, approchez, dit-il, venez voir cet animal.... Il est vivant, il a des dents...; vous pouvez entrer dedans, c'est un éléphant. » Tout la bande rit aux éclats.

On se met en marche au commandement du capitaine que nous avons retenu mot pour mot. Le voici: « Garde à vous! » les yeux en-dessus, en-dessous, par devant, par derrière... en l'air! » C'est sans doute un avertissement donné aux gardiens.

Les forçats montent la côte et chantent, au milieu des spectateurs qui les suivent.

Il est temps de finir ce récit; tout y est vrai; nous n'avons rien raconté que nous n'ayons vu. Cependant avant de terminer, nous devons à nos lecteurs une explication. Peut-être quelques-uns auront trouvé que dans une matière si grave nous aurions pu épargner quelques tableaux trop frivoles ou trop hideux; mais le but, que nous proposons, n'eût pas été rempli. Pour opérer le bien, il faut s'accoutumer plutôt à voir les choses ce qu'elles sont, qu'à se les dissimuler à soi-même, au risque de laisser subsister des abus, qui révoltent toutes les âmes honnêtes.

Notre seul désir est que chacun fasse son profit de ce que nous avons décrit avec franchise et dans l'intérêt public. Or, ce qui est frappant d'évidence, c'est qu'une réforme est indispensable dans les peines que subissent les condamnés aux travaux forcés. Cependant nous n'avons pas franchi le seuil des bagnes. Que serait-ce si la publicité y portait ses regards pour révéler à ceux, qui sont responsables de la moralité des hommes

quels vices effroyables, dans cet affreux séjour, sont la conséquence forcée de la législation actuelle... Ah! sans doute, il faut se défendre de cette aveugle humanité, qui ne donne ses leçons qu'au profit du crime; mais d'un autre côté, rappelons-nous bien que lorsque la loi frappe, elle ne veut pas pervertir; que lorsqu'elle punit un homme destiné peut-être à revenir au sein de la société, elle ne le condamne point pour cela à une dégradation désormais sans remède.  
(Gazette des Tribunaux.)

#### PAYS-BAS.

Bruxelles, 31 octobre. — La seconde chambre des états-généraux avait été convoquée pour hier à une heure après-midi, mais à deux heures environ les membres présents n'étant encore qu'un nombre de 51, insuffisant pour se constituer en assemblée, M. le président a annoncé que la séance était ajournée à vendredi prochain à une heure. Il a en même temps invité MM. les honorables membres dont le domicile n'est pas éloigné de Bruxelles, à se rendre exactement à la prochaine séance.

— Dans un des derniers comités généraux de la seconde chambre, il a été résolu qu'un mémoire de M. Fockema, député de la Frise, sur les budgets de l'état, serait imprimé et distribué aux membres, dans les deux langues. On assure que ce mémoire est très-curieux; l'honorable membre, dit-on, s'est appliqué à y prouver que ces pièces importantes n'avaient pas tout l'ordre qu'on désirerait y trouver et dont elles étaient susceptibles. Ce mémoire, au reste, en jetant beaucoup de lumières sur les chiffres des budgets antérieurs est, dit-on, de nature à faire mieux apprécier ceux du budget pour 1827. (Const. P. B.)

#### LIÈGE, LE 2 NOVEMBRE.

Le service funèbre de M. H. Veyssset aura lieu lundi à courant, dans l'église de St-Jean, à onze heures précises. MM. les souscripteurs sont priés de vouloir bien verser le montant de leur souscription aux cafés des Deux Fontaines et du Commerce avant samedi prochain. (Article communiqué.)

— Il résulte d'un rapport officiel, daté de Groningue le 28 octobre, que durant la semaine dernière le nombre des morts a diminué de 46 personnes. La mortalité, malheureusement encore beaucoup trop grande, a atteint 119 individus, parmi lesquels 85 personnes âgées et 34 jeunes gens. Ce qu'on a dit, du reste, des barricades placées dans les rues de Groningue est entièrement faux: nous sommes autorisés à le démentir et à faire connaître que s'il est constant que la maladie est endémique, il ne l'est pas moins qu'elle n'est pas contagieuse.

Dans le plat-pays de la province de Groningue l'état sanitaire est aussi moins alarmant. Il n'en est malheureusement pas de même dans la Frise, où depuis quelques jours la maladie semble avoir pris un plus grand caractère d'intensité. Quant à la province de Hollande, partie septentrionale et méridionale, la maladie qui y règne est la fièvre ordinaire d'automne, qui semble cependant avoir pris plus de développement par suite des longues et fortes chaleurs de la saison dernière. (Journal de Bruxelles.)

Il est arrivé à Avesne, petite ville du département du Nord (France), il y a quelques jours, un voyageur dont les aventures sont assez extraordinaires:

« Ce voyageur, nommé Michel Sculfort, est fils de M. Antoine Sculfort d'Avesne; il avait neuf ans et accompagnait son père, lorsque celui-ci était attaché en qualité de pharmacien au grand hôpital de Smolensk en 1812. Lors de la fatale retraite de Moscou, le père et le fils suivirent l'armée jusqu'à Kowno où ils furent surpris par un corps russe qui fit le père prisonnier; depuis lors on n'en eut aucunes nouvelles. Michel fut séparé de son père et enlevé par une horde de Tartares Tcherkes, peuplade indépendante, dont quelques individus étaient à la suite de l'armée russe. Ces demi-sauvages le ramenèrent dans leur tribu, située au delà du lac Baikal, sur les frontières des Tongousses et de la Tartarie chinoise, à 12 ou 1300 lieues de Moscou. La religion du peuple chez lequel il fut conduit est un mélange de la chrétienne, de la mahométane et de l'idolâtrie; la polygamie y est permise. Il y fut employé comme esclave pour porter des fardeaux, à chercher de l'eau et du bois, etc., ignorant totalement les événemens qui se passaient en Europe.

« Enfin en 1824, il parvint à s'associer avec quatre Italiens qui avaient fait partie de l'armée française et qui comme lui avaient été conduits jusque dans ces régions lointaines et ignorées. Ils conçurent un projet d'évasion qu'ils eurent le bonheur d'exécuter. Après avoir erré neuf à dix mois dans le désert de la grande Tartarie et de la Sibirie, parcouru la Russie d'Asie, vêtu de peaux, se nourrissant de racines et évitant d'être arrêtés, ils parvinrent en 1825 à Taganrock où se trouvait l'empereur Alexandre; ils se jetèrent à ses pieds, lui exposèrent leur situation, et en obtinrent quelques secours. Par ses ordres, ils furent dirigés sur Moscou où ils reçurent des passeports pour Varsovie; là, on leur en donna d'autres pour la Pologne et l'Allemagne. C'est dans cette dernière année que les quatre Italiens quittèrent Sculfort pour retourner dans leur patrie. Celui-ci se présenta à Strasbourg devant les autorités françaises et obtint un passeport d'indigent pour Avesne, où il est arrivé il y a quelques jours, croyant y trouver des parens; mais il n'a plus que des cousins assez éloignés, dont l'un s'est cependant engagé de lui fournir les premiers secours. La ville lui a donné un logement provisoire et une souscription doit être ouverte pour subvenir aux premiers besoins de ce jeune infortuné, âgé maintenant de 23 ans, sans asyle, sans ressources, sans famille, quoiqu'issu de parens respectables; s'exprimant difficile-

ment en français et n'ayant que l'instruction d'un enfant de neuf ans, sa candeur, sa douceur et son ingénuité ont inspiré le plus vif intérêt en sa faveur aux habitans d'Avesnes. »

Le prince de T... qui possède près d'Avesnes une propriété considérable, est venu la visiter il y a quelque tems. Naguère au bruit de son arrivée toute la ville était en émoi; on forma une garde d'honneur; toutes les autorités, depuis le sous-préfet jusqu'au dernier garde-champêtre, accouraient au château pour féliciter Monseigneur, et pour faire éclater les transports de bonheur, d'admiration, de dévouement ordinaires dans de telles circonstances. Mais naguère Monseigneur était ministre; aujourd'hui on le croit disgracié; Monseigneur resta donc solitaire dans son château, et dut, pour cette fois, se passer des pièces d'éloquence et des tribus de respect qu'on lui fait en d'autres tems, ce dont il fut bien mari sans doute. Cependant un directeur des contributions, plus intrépide que les autres et croyant que la protection du prince pourrait encore lui être bonne à quelque chose, se rend incognito au château, et après les saluts et les compliments d'usage, il prie le prince de vouloir bien appuyer à Paris la demande qu'il avait faite d'une direction plus importante. — Je voudrais vous la faire obtenir, dit le prince; sans doute vous avez des droits; mais il vaudrait mieux les appuyer sur quelque chose, sur une action d'éclat. — Mais, prince, j'ai été à Gand, en 1815. — A Gand?... En êtes-vous bien sûr? — Comment, Monseigneur? — Oui, dites-moi franchement si vous y avez été ou si seulement vous en avez revu, car voyez-vous, j'y étais moi: nous étions trois ou quatre mille, et à ma connaissance, il en est revenu plus de cinquante mille. »

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU JOURNAL MATHIEU LAENSBERGH.

Luxembourg, le 31 octobre 1826.

La lettre du 23 octobre, insérée dans votre n.° du 26, renferme plusieurs inexactitudes; comme je suis l'auteur de celle du 16 octobre et qu'on pourrait attribuer ces deux lettres à la même personne, je me crois obligé de vous communiquer les rectifications suivantes.

Je les adresse à vous seuls, espérant que vos confrères qui ont jusqu'ici si officiellement copié votre journal, continueront à en agir de même.

Il est vrai que le portrait de l'infortuné Veysset a été tiré, mais l'artiste a été étonné d'apprendre qu'on devait le lithographier avec l'inscription que vous rapportez; il croit que ni les lois ni l'honneur ne lui permettent, à lui, particulier, de déshonorer assassin celui que les juges n'ont pas encore déclaré tel. Il n'est pas vrai que les Luxembourgeois se proposent d'élever un monument à Veysset. Loin de moi l'idée de vouloir diminuer la douleur publique:

Les droits du malheur sont grands, mais suffisent-ils toujours pour rendre la victime digne d'un mausolée! Qu'attestent d'ailleurs un monument dans les circonstances dont il s'agit? L'exaspération des Luxembourgeois contre les Prussiens, et non leur amour pour Veysset qu'ils n'ont pas connu. Or, cette exaspération ne doit pas être éternisée: Elle doit cesser aussitôt que la justice prononcera, et on peut espérer qu'elle gardera pas le silence.

Les Luxembourgeois en n'élevant pas de monument à Veysset, ne détruiront pas par là ce qu'ils ont fait pour lui; il restera toujours vrai, et on ne l'oubliera pas, que, dans une ville dont la population n'excède pas dix mille âmes, six mille personnes ont pris part au convoi d'un étranger, que les prêtres l'ont accompagné au lieu du repos, que les médecins qui l'avaient traité dans sa cruelle maladie, ont refusé tout salaire, et un mot qu'il n'y a pas eu à Luxembourg un habitant qui ne soit montré homme et citoyen; sans qu'un monument soit nécessaire, la conduite des Luxembourgeois laissera un souvenir durable et sera citée comme une preuve de l'esprit public qui règne parmi eux.

Je profiterai de l'occasion pour faire enfin quelques réflexions sur un monument qui n'a pu d'abord que répandre l'épouvante et exciter la pitié; aujourd'hui on peut le considérer sous d'autres rapports.

D'un côté on prétend qu'en vertu de je ne sais quelle convention, qui n'a jamais été publiée dans notre pays, les Prussiens sont en rien soumis à nos lois, même pour les faits où un Luxembourgeois serait partie. Il en résulterait que toute personne n'aurait pas pu arrêter Lobenthal, qu'un gendarme même n'en aurait pas eu le droit; il en résulterait encore que le fait dont le lieutenant est prévenu, ne pourrait pas être jugé par la cour d'assises, quoique la première saisie, qu'il y aurait un conflit de juridiction, que cette affaire serait évoquée loin du théâtre où l'acte a été commis, à Berlin peut être, hors de l'influence des passions, mais aussi loin des moyens de preuve.

D'un autre côté on prétend que, d'après les réglemens prussiens, des officiers qui s'insultent cessent, par le fait même, d'être militaires; il résulterait de cette seconde opinion que si on parvenait à prouver que les deux lieutenans Lobenthal et Pope se fussent comportés comme M. Moreau l'a présumé, alors, rentrés, dès ce moment, dans la classe des bourgeois, ils auraient pu être arrêtés par une autorité belge et jugés par les tribunaux belges.

Vous voyez que sous le rapport de la compétence, des difficultés d'une haute importance se présenteront, et que cette affaire occupera peut-être les cabinets des deux gouvernemens. Agréez, etc.

## NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

On publie à Paris un ouvrage qui était impatientement attendu; il est intitulé: *Des institutions judiciaires de l'Angleterre, comparées avec celles de la France et de quelques autres états anciens et modernes*, par Joseph Rey, de Grenoble, avocat, ancien magistrat. Espérons que les législateurs qui vont bientôt décider la grande question de notre organisation judiciaire ne négligeront pas d'aussi utiles lumières. Nous désirons beaucoup aussi de voir paraître avant l'époque où cette matière sera livrée à discussion parlementaire, un traité de l'organisation judiciaire par le célèbre Bentham, de la rédaction duquel s'occupe, dit-on, dans ce moment M. Dumont de Genève, rédacteur ordinaire des idées du publiciste anglais.

Le savant orientaliste M. Abel Remusat, vient de publier à Paris une nouveauté bien singulière. C'est la traduction, non simulée, mais réelle, d'un roman chinois. L'ouvrage, qui a quatre volumes, contient une préface où se trouve un parallèle des romans de la Chine et de ceux de l'Europe; il a pour titre *Juokiali, ou les deux cousines*. L'ouvrage est, dit-on, un conte de famille très simple, mais qui contient des détails fort intéressans sur l'intérieur de la société chinoise. Déjà on s'occupe de le traduire en anglais.

Une tragédie nouvelle, intitulée *Rosemondz*, vient d'être représentée au Théâtre-Français. C'est le premier ouvrage de M. Emile Bonnehose, qui a été nommé au milieu des applaudissemens.

On a lu à la dernière séance de l'académie des sciences à Paris un Mémoire de M. Benoiston de Chateaufort sur l'état de la fécondité en Europe au commencement du dix-neuvième siècle.

Jusqu'ici on a avancé différentes hypothèses sur les causes qui favorisent la fécondité des nations. On a dit que la fécondité augmentait en avançant du Nord au Midi. On a dit aussi tout le contraire. Enfin on a prétendu que l'union des sexes n'était nulle part plus productive que dans les pays de côte et chez les pêcheurs; on plaçait au second rang le pays des vignes, ceux de pâture venaient ensuite, et enfin ceux de landes et de forêts. M. de Chateaufort examine successivement ces diverses assertions.

Une température élevée est incontestablement une des causes de la fécondité des mariages. Mais, pour peu qu'on étende ses vues, on ne tarde pas à s'apercevoir que cette cause n'est ni la seule, ni la plus puissante. S'il naît 5,14 enfans en Portugal par mariage, la Bohême en donne 5,20, et la Moscovie 5,25: si, d'un autre côté, on trouve 4,81 en Moravie et en Silésie, chaque union en produit 4,20 en Hollande et en France, 3,62 seulement en Suède, et 3,50 en Angleterre.

Pour arriver à la détermination des causes qui agissent le plus fortement sur la reproduction de l'espèce humaine, l'auteur réunit dans un tableau tous les pays de l'Europe où la fécondité des mariages est la plus grande. Ce sont: le Portugal, la province de Bragance, la Moscovie, l'état de Venise, la Bohême, le canton de Fribourg, l'Alsace, une partie de la Bretagne, du Poitou, la Franche-Comté, la Marne, le Lyonnais, le Roussillon, une partie du Dauphiné et un grand nombre de villages d'Ecosse. Il naît dans ces pays de 5,03 centièmes à 5,68 enfans par mariage.

Ici, le nord, le midi, les pays de côte, ceux de plaine, de pâture, tout est confondu. Quel est donc pour eux tous le puissant excitateur de la reproduction de l'espèce humaine qui les place au premier rang sous le rapport de la fécondité?

M. Benoiston remarque d'abord que, parmi les seize pays qu'il vient d'indiquer, il y en a sept de montagnes (le comté de Nice, le Roussillon, la Franche-Comté, la Bretagne, le canton de Fribourg, l'Ecosse, la Savoie). Mais ce qui le frappe surtout, c'est que ce sont tous de beaux pays; et par ce mot, l'auteur avertit qu'il entend ceux où la terre produit suffisamment aux besoins de l'homme, où dès lors il trouve une existence facile provenant d'une nourriture assurée. Il réfute l'objection qu'on pourrait lui faire relativement à la Savoie. « C'est justement, dit-il, parce qu'elle nous envoie ses habitans indigens, que ceux qui y restent trouvent de quoi vivre dans leur pays; il en est de même de la Suisse, de l'Auvergne, de la Galice, et de tous les pays de montagnes. La condition pour y pouvoir rester, c'est d'avoir à soi de quoi vivre. Là, tous les habitans sont propriétaires; tous par conséquent plus ou moins aisés.

La Russie, il est vrai, paraît ici faire difficulté; mais l'état des serfs y est très doux, et chacun d'eux est à peu près sûr de trouver en assez peu de temps, dans une sage économie, le moyen d'acheter sa liberté.

Quant à l'opinion dans laquelle on considère les pays de côte comme les plus propres à la fécondité, elle n'a, suivant notre auteur, de fondement qu'en ce sens que ces pays trouveraient dans le genre d'industrie auquel ils se livrent une substance assurée. Au surplus, pour savoir au juste à quoi s'en tenir sur la fécondité des communes situées au bord de la mer, l'auteur a fait un relevé de celles qui sont en France dans ce cas, et il est arrivé à ce résultat qu'on y trouve, terme moyen, 4,16 naissances par mariage, moyenne qui, sans être faible, est inférieure à celle d'un grand nombre de départemens non maritimes.

L'auteur conclut de la manière suivante: « L'étude des faits anciens, l'observation des nouveaux, les écrits des publicistes, l'opinion des savans, tout se réunit donc pour placer la cause principale, j'allais presque dire l'unique, de l'énergie de la fécondité chez les peuples dans l'abondance de substances, et pour rejeter parmi les causes secondaires ou très accessoires la température, le climat, le site, le genre de nourriture, et les autres raisons qu'on a apportées. »

Au reste, les états ne sont pas peuplés en raison des enfans qui y naissent, mais en raison de ceux qu'on y conserve. Beaucoup de naissances peuvent n'attester souvent que beaucoup de morts; car il faut produire beaucoup là où la destruction est grande, et c'est en ce sens que Malthus a eu raison de dire que les décès réglaient les naissances. Après la peste qui ravagea la Prusse en 1710, on observa que les naissances, qui n'étaient auparavant que de 26,000, année commune, montèrent tout-à-coup à 32,000.

## COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 31 octobre. — Dette active, 2 1/2 d'intér., 51 1/2. Obl. du synd. 4 1/2 d'intér. Act. soc. comm. 4 1/2 d'intér., 89 1/2.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 30 octobre. — Dette active, 51 a 51 5/8 P. Différée 53 6/4 P. Bill. de chance, 17 5/8 11 1/6 P. Synd. d'am. 93 à 93 7/8 P. Lots d° 86 a 86 5/8 3/4 P. Act. de la soc. de commerce, 89 a 89 5/8 3/4 P.

## CHARADE.

Si tu veux être heureux et bien reçu partout,  
Ne sois pas mon premier, mon second ni mon tout.

Le mot du dernier logogryphe est *ici*.

VILLE DE LIÈGE.

Le régence ayant à vendre environ deux cents aunes de tuyaux de plomb, hors de service, informe les personnes qui désirent en faire l'achat, qu'elle recevra les soumissions jusqu'au mardi 7 novembre prochain, à neuf heures du matin.

L'on peut soumissionner la masse ou seulement cinquante aunes, par poids et florins des Pays-Bas.

Les tuyaux sont à voir à l'Hôtel de Ville.

Le 31 octobre 1826.

L'échevin, ROUVEROY.

ETAT CIVIL du 26 au 31 octob.— Naissances, 15 garç., 8 filles.

Décès : 7 garçons, 3 hommes, 8 filles, 5 femmes ; savoir :

Jean Levêque, âgé de 70 ans, manoeuvre, faubourg St. Leonard, n. 70, veuf de Marguerite Oger.

Joseph Merland, âgé de 29 ans, tonnelier, rue au Polay, n. 288, époux de Marie Josephine Dejenette.

Joseph Fays, âgé de 28 ans, employé des accises, rue Féronstrée, n. 677, époux de Caroline Clerin.

Jeanne Lecrenier, âgée de 85 ans, journalière, rue Bois-l'Evêque, n. 944, épouse de Henri Degonhir.

Marie Ida Maigret, âgée de 82 ans, journalière, rue devant les Ecoliers, n. 68, veuf de Jean Mathieu Dardée.

Marie Catherine Sauveur, âgée de 73 ans, place Ste. Barbe, veuve de Lambert Rosa.

Marie Elisabeth Salkin, âgée de 74 ans, rue Chaussée des Prés, n. 349, veuve en 1res nocces de Laurent Maréchal, et en 2es de Jean Henri Ernst.

Marie Piemtain, âgée de 54 ans, journalière, rue du Venta.

Elisabeth Gérard, âgée de 50 ans, journalière, rue Grande Bèche.

TEMPÉRATURE DU 31 OCTOBRE.

A 9 h. du mat., 9 d. au-dessus 0 ; à 3h. après-midi, 11 d. au-dessus.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

A l'occasion de la fête de Tilleur, le sieur G. Hiard, aux Trois Roses, donnera BAL dimanche et lundi, 5 et 6 novembre, l'entrée 50 cents par cavalier. (1220)

Dimanche prochain, 5 novembre, à l'occasion de la St. Hubert et pour la clôture de la table d'hôte de l'hôtel des grands bains, à Chaufontaine, le Sr. Janin donnera un bon DINER au même prix qu'à l'ordinaire.

L'hôtel restera ouvert tout l'hiver, et on trouvera les chambres bien chauffées et bonne table. (1241)

Tart, derrière l'Hôtel-de-Ville, vient de recevoir des huîtres anglaises très fraîches.

On demande des APPRENTIS. S'adresser au bureau de cette feuille. (1220)

A louer à une ou deux personnes tranquilles, propre pour des étudiants, une belle chambre garnie ayant vue et issue, sur le Quai de la Sauvenière. S'adresser au n° 21 rue sur la Fontaine. On peut y avoir la table si on le désire. (1239)

Compagnie d'assurances d'Anvers Securitas.

Le soussigné prévient le public que la direction vient de le comprendre parmi ses agens pour les assurances contre les risques maritimes et d'incendie.

M. F. J. VERHULST, rue du Chêne, n. 766, à Bruxelles. (1242)

( ) Mercredi 8 novembre 1826, à dix heures du matin, chez Dubois, meunier à la Gleixhe, S. A. S. le prince d'Artemberg fera vendre par le ministère du notaire Delvaux, quantité de portions de bois taillis croissant dans les bois de Hauteprenne, ensuite aux pieds des arbres quantité de chênes. A crédit.

J. J. Théodore, aubergiste, aux 4 Sceaux, derrière la Magdelaine, n. 141, vient de faire l'ouverture de ses tonneaux de choucroute faite. Il a aussi reçu une grande quantité de choux pour faire la choucroute. (1240)

A vendre une maison située derrière les Potiers, n° 640, S'adresser rue du Méry, n° 244. (1248)

( ) Vente d'Arbustes et d'Oignons.

J. B. Mertens, père, jardinier-fleuriste, membre de la société d'agriculture de Louvain, a l'honneur d'informer les amateurs qu'il fera vendre à l'enchère en la demeure de M<sup>e</sup> Bertrand, notaire, place St-Pierre, n. 851, le mardi 7 novembre, à 9 heures du matin et à deux heures de relevée, une nombreuse et superbe collection de plantes pour serre, orangerie, terre de bruyère, pleine terre, arbres et arbustes pour jardins anglais, ainsi qu'une grande collection d'oignons à fleurs, pour faire fleurir pendant l'hiver.

On commence par vendre les oignons.

Maison de commerce à louer pour le Noël, située au centre de la ville. S'adresser au bureau de cette feuille. (1200)

Chambres ou quartiers garnis ou non garnis à louer, rue Féronstrée, n. 676. (1019)

Ecurie à louer, Place St-Jean en Isle, n. 819. (1180)

VENTE D'UN BEAU TAILLIS.

Le mercredi quinze novembre 1826, à dix heures du matin, le notaire Crousse vendra dans le bois de Flône, situé au bord de la Meuse, environ douze bonniers Pays-Bas de taillis superbes, divisés en plusieurs portions, essences chênes et charmes, coupes arrières, âgées de 32 ans.

Cette vente aura lieu à crédit et aux conditions à préliminaire et à voir chez ledit notaire.

Ladite vente avait été abusivement annoncée pour le trent octobre. (121)

Le mardi 7 novembre 1826, à dix heures du matin, M<sup>e</sup> de Grady, de la Neuville, fera vendre à son château de la Neuville sur Meuse, la coupe ordinaire de ses bois taillis, consistant en cinq à six bonniers métriques P.-B., essence de chêne, divisée en portions plus différentes portions d'arbres, chênes, hêtres, ormes et bois blancs ; le tout aux clauses et conditions ordinaires. (1216)

Vente de Chênes et Bois-Blancs, à Jehay.

Judi 16 novembre 1826, à dix heures du matin, M. le baron Vandenstein fera vendre aux enchères publiques dans le grand bois de Jehay, à proximité de la Meuse et d'un accès facile, quantité de marchés de chênes de la plus forte dimension, et ensuite un grand nombre de beaux bois blancs, d'une grande élévation, avoisinant le château de Jehay. A crédit. (1215)

Les administrateurs-collateurs de la fondation des bourses Witten à Tongres, informent les parens du fondateur, qu'une bourse annuelle de fl. 92 50 est devenue vacante. A la jouissance de cette bourse sont appelés les parens du fondateur, qui étudient la philosophie ou le droit dans une des universités dans les provinces méridionales du royaume, ou la théologie dans un séminaire épiscopal dans lesdites provinces. Les intéressés sont en conséquence invités à faire parvenir, sans frais, avant le 15 novembre prochain, à M. Vrindts, secrétaire de la ville de Tongres, receveur de ladite fondation, les titres et pièces, qui puissent prouver leurs droits à la jouissance de la bourse dont il s'agit. (1243)

Dépôt de soieries, schals longs et carrés de toutes espèces, et nouveautés de Lyon, à prix fixe de fabrique, chez D. Beyer, fils, négociant, à la Main d'or, rue Pont d'Ille. (103)

A louer dès-à-présent ou pour mars prochain, une riche maison de campagne avec jardins entourés de murs, plusieurs bonniers de prairie, située sur la rive de la Meuse, moitié chemin de Liège à Maastricht. S'adresser à Liège, rue Table de Pierres, n. 495. (1071)

( ) La vente aux enchères du superbe Hôtel, situé à Liège, sur la Baite, n° 663, occupé par M<sup>r</sup> le gouverneur, fixée au 20 octobre 1826, n'aura lieu que samedi, 11 novembre suivant, à deux heures de relevée en l'étude du notaire Piquet, à Liège, aux conditions qu'on peut voir chez lui et à Bruxelles, en l'étude du notaire Catoir.

(396) A VENDRE PAR EXPROPRIATION FORCÉE.

Art 1 Une maison portant l'enseigne du Pied d'or et le n° 53, située à Spa, rue de la promenade de Sept Heures, bâtie en pierres brutes, pierres de taille et bois, couverte partie en ardoises et partie en chaume.

Art 2 Une maison bâtie en charpente et argile, couverte en chaume, derrière la précédente avec laquelle elle communique et y est en partie incorporée, située au fond d'un cul-de-sac qui aboutit à la rue de l'Entrepôt, audit Spa.

Art 3 Une remise ou écurie avec fenil au dessus, bâtie en charpente et argile, couverte en chaume, et une place à foinier à côté, situés dans ledit cul de sac aboutissant à la rue de l'Entrepôt audit Spa.

Ces immeubles sont situés en la commune et canton de Spa, arrondissement et district de Verviers, province de Liège, ne font qu'un seul ensemble, sont occupés par la partie saisie ci après qualifiée, et par Jumelle, Duvivier, la veuve Dedoyard et Legrand, locataires, ont été saisis à la requête de M. Philippe Jean Baptiste de Limbourg, des demoiselles Marie Anne, Albertine Isabelle Constance et Philippine de Limbourg, tous rentiers sans profession, domiciliés en la commune de Theux, co-intéressés, par procès-verbal de Jean Mathieu Mis, fils, huissier, domicilié à Spa, en date du vingt trois juin 1826, enregistré à Spa le vingt six du même mois, sur Catherine Raquet veuve de Grégoire Leclercq, sans profession, demeurant à Spa.

Copies entières du procès verbal de saisie ont été laissées avant l'enregistrement, 1° à M. Jean Hubert Joseph Collin, bourgmestre de la commune de Spa, et 2° à M. Jean Nicolas Joseph Depresseux, greffier de la justice de paix du canton de Spa, lesquels ont visé l'original.

Le procès verbal de saisie a été transcrit 1° au bureau des hypothèques de Liège, le cinq juillet 1826, vol. 29, n. 25, et au greffe du tribunal civil de première instance séant à Liège, le quatorze dudit mois de juillet, vol. 22, art. 57.

La première publication du cahier des charges pour parvenir à la vente desdits immeubles, aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Liège, le quatre septembre mil huit cent vingt six, à dix heures du matin.

M<sup>re</sup> Pierre Joseph Vissoz, avoué près ledit tribunal demeurant à Liège, rue Hors Château, n. 455 et y patenté pour 1826, le 27 mai, art. 353, 3e classe, occupe pour les réquerans sur la présente saisie.

Après les publications du cahier de charges voulues par la loi l'adjudication préparatoire desdits immeubles a été faite à l'audience dudit tribunal le trente octobre 1826 moyennant le prix de cent florins des Pays-Bas, et l'adjudication définitive aura lieu à l'audience des criées dudit tribunal civil de première instance séant à Liège le quinze janvier mil huit cent vingt sept à dix heures du matin sur le montant de l'adjudication préparatoire. Vissoz, avoué.